

## Lettre d'information n°20 du 14 juin 2023

### FRUITS ET LEGUMES

#### **JOURNEE TECHNIQUE POMME ANPP/CEFEL**

L'Association Nationale Pommes Poires et le CEFEL organisent une journée technique Pomme sur le thème "Vers un verger compétitif et durable" destinée aux producteurs et aux techniciens.

**Jeudi 15 juin 2023 de 9h à 17h**

Lieu : Cefel : 49 chemin des Rives, Montauban

Programme : conférences en salle, démonstrations sur le terrain, et stands exposants

Thématiques : vie des sols, empreinte carbone, protection contre le gel, maîtrise de la charge, conservation, lutte contre la francisation...

✓ Inscription obligatoire avant le 12 juin 2023 sur le site de réservation : <https://lnkd.in/eufTgNCA>

€ Tarif forfaitaire : 25 € TTC (déjeuner compris)

#### **VISITE BOUT DE CHAMP : FILET CONTRE PUNAISE ET SUZUKII**

La Chambre d'Agriculture vous propose une visite bout de champ sur le thème des filets anti-insectes contre carpocapse et punaise diabolique en pommier, et contre *Drosophila suzukii* en cerisier.

**Mardi 20 juin 2023 de 14h à 18h**

Lieu :

Programme :

14h : parcelle de pommier, GAEC de Labarthe : adaptation des filets Alt'carpo pour lutter contre la punaise. Efficacité, réseaux de piégeages et autres méthodes de lutte contre la punaise.

16h : parcelle de cerisier, EARL de FAUREL (Faurel, 82190 St Nazaire de Valentane) : système insect'proof et système de filets périphérique combiné en partie à des bâches. Efficacité, mise en œuvre, coût...

Visite ouverte à tous sans inscription.



Contact :

Marie DORDOLO : 06 47 89 55 03

ou Julie CADOT : 06 89 72 66 09

## Technique

---

### Charges des vergers 2023 en Arbo : Ça change de 2022

En noyau, des charges importantes excepté en cerise...

Le tout début du débourrement des arbres à noyau a été précoce cette année pour les abricotiers et les pruniers japonais qui ont démarré pour les plus dès la fin janvier. Mais le froid est ensuite arrivé dans les semaines suivantes, et a calmé tous les arbres déjà démarrés et a retardé le débourrement des autres. Au final, alors que les récoltes de cerise et d'abricot sont en cours, l'année est d'une précocité normale à légèrement tardive de 4 ou 5 jours pour le moment.

Après 2 années très marquées par les gelées de printemps, en 2023 on ne déplore pas de dégâts de gel majeurs. Mais il était alors plutôt à craindre des charges excessives sur les parcelles sans fuit l'an dernier. Et cela se vérifie plutôt en prunier, pêcher et abricotier. La grande majorité des variétés sur ces 3 espèces a eu besoin d'être éclaircie intensément, mais peut-être moins par endroit que ce que l'on aurait pu attendre après 2 années blanches. En prunier, TC Sun est la variété la plus chargée de façon quasi systématique. Les pruniers domestiques ont aussi bien fournis, même si la Reine-Claude a parfois chuté par endroit. En pêcher et abricotier, les producteurs éclaircissent comme ils ne l'ont pas fait depuis longtemps car les charges sont belles. En cerisier en revanche, après une très belle floraison, les nouaisons n'ont pas été très bonnes. Les abeilles étaient peu nombreuses pendant la fleur et la chute a été importante. Sur les variétés à floraison précoce surtout, mais pas seulement, la récolte est globalement assez clairsemée sur le département.

A noter cette année, de façon non significative en volume le plus souvent, la présence de fruits doubles sur toutes les espèces à noyau. Ce défaut est très connu en cerise et est attribué aux fortes chaleurs de l'été précédent au moment de l'induction florale. Ce phénomène se retrouve cette année également en prunier japonais et domestique, et en pêche et nectarine. On observe également quelques marquages sur fruits liés aux nombreux épisodes de grêle du printemps.



D'un point de vue pression phytosanitaires, on note des dégâts de punaises diaboliques sur fruits qui sont inquiétants en cerisier surtout, mais aussi un peu en pêche et nectarine et plus rarement en prunier. Aucune solution de lutte n'est disponible à ce jour à part la fermeture précoce des filets pour les parcelles équipées

en cerise, les produits ne fonctionnant pas sur les adultes de punaise diabolique actuellement présents. La pression hoplocampe a cette année été fortement réduite en prunier par rapport aux années 2019 et 2020 où le ravageur avait fait un retour en force. Enfin, le carpocapse est surveillé de près en prunier après une année record en 2022. A ce jour les conditions météo sur le premier vol ne lui sont pas très favorables...

### Sur pommes, un démarrage tardif et des éclaircissages « efficaces »

Pour les pommes et les poires, la saison 2023 a démarré plutôt tardivement, avec des débourrements début voire mi mars et une floraison qui s'est échelonnée entre le 1<sup>er</sup> et le 15 avril en fonction des variétés.

Les températures élevées sur la fin avril ont provoqué des grossissements rapides des jeunes fruits et la période d'éclaircissage « chimique » s'est déroulée de fin avril (ANA et 6 BA) à mi mai-(BREVIS) ; quasiment aux mêmes dates qu'en 2022 malgré une floraison plus tardive. Les conditions climatiques avec des températures élevées fin avril, ont souvent été favorables à de fortes efficacités des produits éclaircissants, que ce soit l'ANA, la 6 BA ou le BREVIS... voire même la BSC en AB. Et les programmes d'éclaircissage ont généralement été un peu allégés, notamment sur Gala, pour éviter des sur éclaircissages assez fréquents ces dernières années (2018, 2020 voire 2022). Les séquences se sont souvent arrêtées après le 1<sup>er</sup> BREVIS et les doses de BREVIS ont été modulées. A ce jour, il est encore un peu tôt pour apprécier le résultat sur Gala. Sur Pink, avec des séquences très légères (1 seul ANA en général), les résultats semblent très bons. Sur Fuji, par contre, il reste assez souvent trop de pommes ; sur cette variété, le mélange 6BA + BREVIS confirme sa forte efficacité et son intérêt en 1<sup>ère</sup> intervention.

Avec la chute physiologique qui se termine, il est temps de réaliser des comptages en parcelles pour prévoir et démarrer rapidement les chantiers d'éclaircissage manuel ; qui cette année devraient être relativement réduits.

D'un point de vue phytosanitaire, à ce jour, la situation est très saine en tavelure. Très rares sont les parcelles avec présence de taches. Il en est de même pour le feu bactérien. Par contre, dans certaines parcelles, la maîtrise des pucerons cendrés a été compliquée et a pu nécessiter un renouvellement du post floral. Et pour les tordeuses (carpocapse, tordeuse orientale...), la dérogation du CORAGEN est une très bonne nouvelle. Avec l'été qui arrive, les 2 sujets qui inquiètent les arboriculteurs, hormis le contexte économique, ce sont les punaises et l'eau.



Contact :

**J.L SAGNES – CA82**  
06 72 83 07 21

# Subventions

---

## **Demande de subventions plantation arboriculture : c'est maintenant !**

L'appel à projet France Agri Mer pour la Rénovation des vergers a ouvert comme chaque année début avril. Ces demandes de subventions concernent la plantation de vergers en fruits à pépins, fruits à noyau, fruits à coque et raisin de table (ainsi que les petits fruits), hors espèces particulières de diversification.

Comme chaque année, les dossiers sont à déposer en ligne avant le 31 juillet, sauf pour les fruits à noyau qui ont jusqu'au 15 septembre, pour les projets de plantation de l'hiver 2023-2024 (possibilité aussi d'anticiper et de déposer un dossier pour les plantations de la campagne 2024-2025).

Quelques rappels concernant ces dossiers :

- Les plants doivent obligatoirement être certifiés (ou en cours de certification)
- Seuil minimum de plantation de 0,5 ha par espèce (sauf cerise 0,25 ha)
- JA et nouveaux installés prioritaires. Pour les autres dossiers, une certification environnementale est nécessaire, mais pas toujours suffisante

Les années précédentes (hors 2022), ces demandes de subventions comportaient 2 dossiers. La partie FAM à déclarer en ligne, et le co-financement de la Région (fonds feader) à demander en dossier papier. A partir de 2023, la Région ne cofinancera plus qu'à 10% au lieu de 20 à 25% ces dossiers de plantation, et ceci seulement pour les JA et nouveaux installés, ou producteurs touchés par la Sharka (plus de dossier supplémentaire nécessaire pour ces 10%). Pour tous les autres, l'aide se limite donc désormais aux 20 à 25% du dossier FAM numérique.

Pour accéder à l'aide FAM :

<https://www.franceagrimer.fr/filiere-fruit-et-legumes>

Les plantations de châtaigne, pistache et kaki ne font pas parties du dispositif FAM mais une aide spécifique pour ces cultures émergentes a été mise en place par la région. Le dossier est donc à déposer sur le site de la région :

[Accompagnement des plantations agricoles en Occitanie - Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée \(laregion.fr\)](https://laregion.fr)



**Marie DORDOLO – CA82**  
**06 47 89 55 03**



## Chambre d'agriculture 82

130 av. Marcel Unal  
82017 MONTAUBAN CEDEX

[accueil82@agri82.fr](mailto:accueil82@agri82.fr)

Tél. : 05 63 63 30 25

Fax : 05 63 66 14 07

[agri82.chambre-agriculture.fr](http://agri82.chambre-agriculture.fr)



UNION EUROPÉENNE

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Action cofinancée par l'Union européenne avec le Fond Européen Agricole pour le Développement rural en Occitanie et par l'Etat au travers du CasDar. La responsabilité du Ministère en charge de l'agriculture ne saurait être engagée.



N° Agrément conseil indépendant :  
IF 01762